

## Décision Tours, le 20/06/2019

**Objet :** Complément décision du 10/12/2018 Tarifs colloque « Journées Internationales Francophones de Tribologie » 2019

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Direction des affaires financières

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant le proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

Décide, Sont approuvés les tarifs HT du colloque cité en objet conformément au document joint à la présente (tableau d'équilibre financier, et bulletin d'inscription) :

TTC\*

700€

Location de stand 583,33€

Prise d'effet retroactivement au 24/04/2019

Application du taux Tva en vigueur 20%

Le Président,

Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03 Dorothee.laillet@univtours.f

## UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financière

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne financière recherche sciences et techniques